

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

DOMAINE :

Séance du Comité Syndical du 22 mars 2018 à 18 heures 30

Fiances Locales

L'an deux mille dix-huit et le vingt-deux mars à dix-huit heures trente

SOUS-DOMAINE :

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois

Décisions
Budgétaires

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances

OBJET :

Présidence de Monsieur Alain CARLES

Débats
d'Orientation
Budgétaire

Présents :

CARLES Alain, GALINER Alain, LOPEZ Frédéric, POISSENOT Jean-Paul, PRADEL Christophe, VAREILLE Marie-Jeanne, YUS Joseph, ALRIC Didier, ANDRIEU Francis, BROUSSE Christian, JUIN Denis, OURLIAC Christian, DE PRADIER D'AGRAIN Armand, GUY Raymond, HENNEBELLE Jean-Luc, MARCOS Juan Carlos, MORIN Didier, TOURNIER Guy.

Le nombre de
conseillers en
service est de 35

Absents remplacés :

Guilhem Evelyne remplacée par Chabert Christine

Rendue exécutoire

Absents excusés :

ANDRIEU Catherine, BROUSSE Michel, CAZENAVE Serge, ROBERT Richard, BRUNEL Christophe, CALMETTES Didier, CASSAN Renée, DELRIEU Jean-Pierre, GIESE Peter, DARFEUILLE Jérôme, CALMONT Régis, DANJOU Jacques, RIOU Daniel, ROUQUET Alain, VIDAL Pierre.

Convocation du
Comité en date du :

15 mars 2018

Affichage en date
du :

15 mars 2018

Secrétaire de séance :

Monsieur MORIN Didier.

Publication de la
présente en date
du :

22 mars 2018

Délibération n°
20180003

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales expose que le budget du SMICTOM de l'Ouest Audois est proposé par le Président et voté par le Comité Syndical.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de discuter du débat d'orientation budgétaire. Il commence par faire une analyse du bilan du syndicat en 2017 avant de proposer à l'Assemblée le débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le Président indique qu'il n'y a pas d'évolution particulière par rapport à 2016 si ce n'est une augmentation des dépenses de fonctionnement du fait de la hausse du prix du traitement des ordures ménagères résiduelles et des déchets verts.

Pour les dépenses et recettes de fonctionnement :

		2016	2017
1 - MANDATS EMIS (Y compris sur les restes à réaliser N-1)			
	FONCTIONNEMENT	TOTAL	TOTAL
011	Charges à caractère général	5 037 006,99	4 812 231,79
012	Charges de personnel et assim	369 840,80	401 840,67
014	Atténuation de produits ²		
60	Achats et variation des stocks (3)		
65	Charges de gestion courante	52 219,82	65 285,89
656	Frais de fonct.des groupes d'élus (4)		
66	Charges financières	13 349,86	11 232,96
67	Charges exceptionnelles	20 969,90	93 170,59
68	Dot. aux amortissement et provisions	120 351,95	93 168,41
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		
Dépenses de fonctionnement - Total		5 613 739,32	5 476 930,31
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00	739 062,36
Restes à réaliser sur N+1			

		2016	2017
2 - TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)			
	FONCTIONNEMENT	TOTAL	TOTAL
013	Atténuations de charges	37 624,48	54 288,20
60	Achats et variation des stocks (3)		
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	192 212,45	209 511,51
71	Production stockée (ou déstockage)		
72	Travaux en régie		
73	Impôts et taxes	5 112 454,70	5 124 072,33
74	Dotations et participations	351 692,82	54 792,04
75	Autres produits de gestion courante		
76	Produits financiers	47 836,97	
6611			0,01
77	Produits exceptionnels		
78	Reprises sur amortissements et provisions		
79	Transferts de charges		
Recettes de fonctionnement - Total		5 741 821,42	5 442 664,09
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		610 980,26	739 062,36
Restes à réaliser sur N+1			